

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC		Conférence de gestion		Chambre des actions collectives	
DISTRICT DE MONTRÉAL				Référée de	Salle prévue
No : 500-06-000945-184				Date	Le 22 janvier 2019
L'HONORABLE CHANTAL TREMBLAY					JT1698

Partie demanderesse		Procureur(s)	
KRISTINA MCPHEE	Absente	Me Erik Lowe Merchant Law Group LLP elowe@merchantlaw.com	Présent

Partie demanderesse		Procureur(s)	
LIVE NATION ENTERTAINMENT INC. ET AL	Absentes	Me Christopher Richter Me Emma Loignon-Giroux Société d'avocats Torys S.E.N.C.R.L.	Présent

Nature de la cause
Action collective

Montant : \$

Cote(s)	Requête (s)
XXX	Conférence de gestion

Greffier(ière) Stéphanie Katia Wajnberg	Interprète	Sténographe
--	------------	-------------

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE

Audition AM :	Début	Fin	Audition PM :	Début	Fin
	11:04	11:12			

Affaires référées au maître des rôles	Résultat de l'audition
---------------------------------------	------------------------

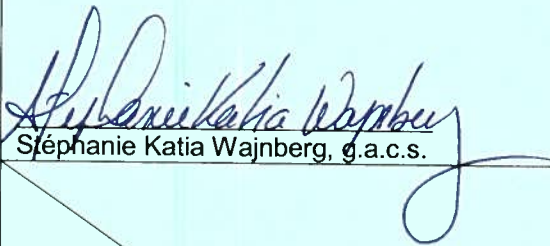
HEURE

11:04	OUVERTURE DE L'AUDIENCE Identification des procureurs
11:04	Le Tribunal s'adresse aux parties
11:05	Échange entre le Tribunal et Me Richter (demande de suspension)
11:06	Échange entre le Tribunal et Me Richter (gestion de l'instance)
11:08	Question du Tribunal à Me Richter (autres juridictions)
11:08	Me Lowe s'oppose à la demande de suspension
11:10	Le Tribunal FIXE au 8 février 2019 la date limite pour que les défenderesses communiquent leur Demande de suspension de la demande d'autorisation.
11:11	Le Tribunal FIXE l'audition de la Demande de suspension au 20 mars 2019 à compter de 9 h 30

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC		Conférence de gestion		Chambre des actions collectives	
DISTRICT DE MONTRÉAL				Référé de	Salle prévue
No : 500-06-000945-184				Date	Le 22 janvier 2019
L'HONORABLE CHANTAL TREMBLAY					JT1698

- 11:11 Le Tribunal **FIXE au 22 février 2019** la date limite pour que les défenderesses communiquent leurs notes et autorités au soutien de la Demande en suspension
- 11:11 Le Tribunal **FIXE au 8 mars 2019** la date limite pour que la demanderesse communique ses notes et autorités à l'encontre de la Demande en suspension
- 11:11 Le Tribunal invite les parties à transmettre leurs notes et autorités uniquement par voie électronique
- 11:12 **FIN DE L'AUDIENCE**


 L'HONORABLE CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.


 Stéphanie Katia Wajnberg, g.a.c.s.